

(19)



(11)

EP 3 709 277 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
03.11.2021 Bulletin 2021/44

(51) Int Cl.:
G08B 29/04 (2006.01) H01H 9/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **20162458.2**

(22) Date de dépôt: **11.03.2020**

(54) ÉLÉMENT DE SYSTÈME D'ALARME

ELEMENT EINES ALARMSYSTEMS

ELEMENT FOR ALARM SYSTEM

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **13.03.2019 FR 1902583**

(43) Date de publication de la demande:
16.09.2020 Bulletin 2020/38

(73) Titulaire: **HAGER SECURITY (SAS)
38920 Crolles (FR)**

(72) Inventeur: **RUFFIEUX, Philippe
38420 Domene (FR)**

(74) Mandataire: **Cabinet Nuss
10, rue Jacques Kablé
67080 Strasbourg Cedex (FR)**

(56) Documents cités:
**WO-A1-2018/045434 FR-A1- 3 003 988
US-A1- 2005 219 046**

EP 3 709 277 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention concerne un élément de système d'alarme, tels qu'une unité centrale du système d'alarme, un capteur de mouvement du système d'alarme ou un capteur d'ouverture de porte, par exemple.

[0002] De tels éléments de système d'alarme sont en général fixés à un support et peuvent être pourvus d'un système dit d'autoprotection permettant de déclencher une alarme immédiatement à la suite d'une tentative de sabotage de cet élément indépendamment d'un état d'armement ou non du système d'alarme. Une telle tentative de sabotage peut-être caractérisée par l'arrachage de l'élément de son support ou par l'ouverture d'un boîtier de l'élément de système d'alarme.

[0003] WO 2018/045434 A1 décrit un élément de système d'alarme dont le boîtier peut être fixé par adhésif et comprenant un dispositif de détection d'arrachage, de sabotage, comprenant un interrupteur. FR 3 003 988 A1 décrit un coffret électronique muni d'un organe de détection d'arrachement.

[0004] La présente invention a pour but de proposer un élément de système d'alarme pourvu d'un tel système d'autoprotection présentant un encombrement et un poids réduits et permettant une installation facile.

[0005] L'élément de système d'alarme selon l'invention comprend un boîtier et une carte électronique agencée à l'intérieur du boîtier, ladite carte électronique comportant un interrupteur pourvu d'un organe de commande, ledit boîtier comprenant un socle et un capot détachable dudit socle, l'élément de système d'alarme comprenant en outre un élément d'actionnement comportant une embase ainsi qu'une tige d'actionnement agissant sur l'organe de commande, ledit socle comprenant une première face de fixation, l'élément de système d'alarme comprenant en outre un premier autocollant double face avec une première face autocollante et une deuxième face autocollante, ladite première face autocollante étant collée à la première face de fixation.

[0006] L'élément de système d'alarme selon l'invention comprend en outre un deuxième autocollant double face avec une troisième face autocollante et une quatrième face autocollante, l'embase comprenant une deuxième face de fixation à laquelle est collée la troisième face autocollante.

[0007] L'élément de système d'alarme selon l'invention est apte, par le biais de la deuxième face autocollante et la quatrième face autocollante, à être fixé à une surface en un matériau à faible énergie de surface, telle que par exemple une surface en polypropylène ou à une surface en un matériau à haute énergie de surface, telle que par exemple une surface en métal. L'élément du système d'alarme selon l'invention peut ainsi être aisément fixé à une telle surface sans nécessiter l'emploi de vis. Ainsi, l'élément de système d'alarme selon l'invention peut être aisément fixé à une surface sans détériorer celle-ci. L'élément de système d'alarme selon l'invention permet également d'être fixé à une surface qui ne permet pas

l'introduction d'une vis, tels que par exemple les supports métalliques, les portes et fenêtres en aluminium, les portes blindées et des portes coulissantes métalliques.

[0008] Dans l'élément de système d'alarme selon l'invention, le système d'autoprotection est réalisé par l'ensemble interrupteur/élément d'actionnement.

[0009] Selon une possibilité, le capot peut être emboîté sur l'embase par un mouvement essentiellement perpendiculaire au plan dans lequel s'étend la carte électronique. Selon une alternative, le capot peut être emboîté sur le socle par un glissement effectué en parallèle au plan dans lequel s'étend la carte électronique.

[0010] Selon une caractéristique additionnelle possible, l'élément d'actionnement est dissocié du socle ou sécable du socle.

[0011] Ces caractéristiques présentent comme avantage d'augmenter la fiabilité du système d'autoprotection.

[0012] Selon une possibilité, la tige d'actionnement est saillante à l'intérieur du capot.

[0013] Selon une caractéristique additionnelle possible, la première face de fixation et la deuxième face de fixation sont coplanaires l'une par rapport à l'autre.

[0014] Ces caractéristiques présentent comme avantage de faciliter la fixation de l'élément de système d'alarme

[0015] Selon une possibilité, la carte électronique est fixée au capot.

[0016] Ces caractéristiques présentent comme avantage de faciliter la détection de l'ouverture du boîtier de l'élément de système d'alarme.

[0017] Selon une caractéristique additionnelle possible, la tige d'actionnement comporte une extrémité en forme concave paraboloïde agissant sur l'organe de commande.

[0018] Ces caractéristiques présentent comme avantage de permettre la transmission d'un mouvement vertical de l'élément d'actionnement en un mouvement horizontal de l'organe de commande sans risque de détérioration de l'organe de commande.

[0019] Selon une possibilité, l'organe de commande se présente sous la forme d'un bras monté pivotant autour d'un axe de pivotement sur la carte électronique.

[0020] Selon une caractéristique additionnelle possible, l'axe de pivotement est perpendiculaire au plan le long duquel s'étend la carte électronique et/ou perpendiculaire au plan le long duquel s'étendent la première face de fixation et/ou la deuxième face de fixation.

[0021] Selon une possibilité, la première face autocollante, la deuxième face autocollante, la troisième face autocollante et/ou la quatrième face autocollante est/sont pourvue(s) d'une couche de colle acrylique, de préférence une couche de colle acrylique à cellules fermées.

[0022] Ces caractéristiques présentent comme avantage d'augmenter la fiabilité de la fixation de l'élément de système d'alarme.

[0023] Selon une caractéristique additionnelle possi-

ble, le premier autocollant double face et/ou le deuxième autocollant double face est/sont dépourvu(s) de support en mousse.

[0024] L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à trois modes de réalisation préférés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, et expliqués avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels :

[Fig. 1] représente une vue éclatée d'un élément de système d'alarme selon un premier mode de réalisation ;

[Fig. 2] représente une vue en perspective de l'élément de système d'alarme selon le premier mode de réalisation ;

[Fig. 3] représente une vue éclatée de l'élément de système d'alarme selon un deuxième mode de réalisation ;

[Fig. 4] représente une vue en perspective de l'élément de système d'alarme selon le deuxième mode de réalisation ; et

[Fig. 5] représente une vue détaillée de l'élément de système d'alarme selon un troisième mode de réalisation.

[0025] La présente demande concerne un élément de système d'alarme 20 comprenant un boîtier 30 et une carte électronique 40 agencée à l'intérieur du boîtier 30. Ladite carte électronique 40 comporte un interrupteur 42 pourvu d'un organe de commande 44. Ledit boîtier 30 comprend un socle 32 et un capot (non représenté dans les figures) détachable dudit socle 32.

[0026] L'élément de système d'alarme 20 comprend en outre un élément d'actionnement 50 comportant une embase 52 ainsi qu'une tige d'actionnement 54 agissant sur l'organe de commande 44. Ledit socle 32 comprend une première face de fixation 34 et l'élément de système d'alarme 20 comprend en outre un premier autocollant double face 60 avec une première face autocollante 62 et une deuxième face autocollante. Ladite première face autocollante 62 est collée à la première face de fixation 34.

[0027] L'élément de système d'alarme 20 comprend en outre un deuxième autocollant double face 70 avec une troisième face autocollante 72 et une quatrième face autocollante, l'embase 52 comprenant une deuxième face de fixation 53 à laquelle est collée la troisième face autocollante 72.

[0028] Un tel élément de système d'alarme 20 peut être par exemple une centrale du système d'alarme, un capteur du système d'alarme, tels que par exemple un capteur de mouvement ou un capteur d'ouverture d'une porte. L'élément de système d'alarme 20 peut être aisément fixé à un support tel qu'un mur d'un bâtiment, un

dormant d'une porte, un cadre d'une fenêtre un volet (roulant ou classique) ou une cloison par exemple.

[0029] L'interrupteur 42 peut par exemple être un micro-interrupteur (micro-switch). L'élément de système d'alarme 20 peut être alimenté indépendamment du secteur, par exemple par pile.

[0030] L'embase 52 de l'élément d'actionnement 50 est agencée de sorte à ne pas être accessible une fois que l'élément de système d'alarme 20 est fixé à son support.

[0031] Le premier autocollant double face 60 et le deuxième autocollant double face 70 peuvent être deux éléments dissociés l'un de l'autre. Selon une alternative, le premier autocollant double face 60 et le deuxième autocollant double face 70 peuvent être reliés l'un à l'autre de façon détachable.

[0032] En fixant les première et deuxième faces de fixation 34, 53 à l'aide de deux autocollants double face 60, 70 distincts ou détachables l'un de l'autre, l'embase 52 peut rester fixée au support même si le socle 32 est arraché de ce dernier.

[0033] L'élément d'actionnement 50 peut être dissocié du socle 32 ou sécable du socle 32. L'élément d'actionnement 50 prévu dans l'élément de système d'alarme 20 selon le premier mode de réalisation est un élément d'actionnement 50 dissocié du socle 32 tandis que l'élément d'actionnement 50 prévu dans l'élément de système d'alarme 20 selon le deuxième et troisième mode de réalisation est sécable du socle 32.

[0034] La tige d'actionnement 54 peut être saillante à l'intérieur du capot. Selon par exemple le premier mode de réalisation, la tige peut se présenter sous une forme essentiellement cylindrique.

[0035] La première face de fixation 34 et la deuxième face de fixation 53 peuvent être coplanaires l'une par rapport à l'autre. Ces caractéristiques facilitent la fixation de l'élément de système d'alarme 20 au support.

[0036] La carte électronique 40 peut être fixée au capot. Ainsi, lors d'une tentative d'ouverture du boîtier 30 de l'élément de système d'alarme 20, la carte électronique 40, qui porte l'interrupteur 42, est déplacée avec le capot relativement à l'élément d'actionnement 50, ce qui permet de déclencher l'alarme par l'actionnement de l'interrupteur 42.

[0037] Dans une position d'armement de l'élément de système d'alarme 20, la tige d'actionnement 54 agit sur l'organe de commande 44. Lorsque la tige d'actionnement 54 et l'organe de commande 44 sont éloignés l'un de l'autre, par exemple lors d'un arrachement du capot ou d'un arrachement du socle 32 du support.

[0038] La tige d'actionnement 54 peut comporter une extrémité 56 en forme concave parabolique agissant sur l'organe de commande 44.

[0039] L'organe de commande 44 peut se présenter sous la forme d'un bras 45 monté pivotant autour d'un axe de pivotement sur la carte électronique 40.

[0040] L'axe de pivotement peut-être perpendiculaire au plan le long duquel s'étend la carte électronique 40

et/ou perpendiculaire au plan le long duquel s'étendent la première face de fixation 34 et/ou la deuxième face de fixation 53.

[0041] La première face autocollante 62, la deuxième face autocollante, la troisième face autocollante 72 et/ou la quatrième face autocollante peut/peuvent être pourvue(s) d'une couche de colle acrylique, de préférence une couche de colle acrylique à cellules fermées.

[0042] Le premier autocollant double face 60 et/ou le deuxième autocollant double face 70 peut/peuvent être dépourvu(s) de support en mousse.

[0043] Le premier autocollant double face 60 et/ou le deuxième autocollant double face 70 peuvent par exemple présenter une adhésion sur acier entre environ 23 N/cm et environ 35 N/cm.

[0044] Le premier autocollant double face 60 et/ou le deuxième autocollant double face 70 peuvent par exemple être un ruban adhésif de la marque 3M™ de la gamme VHB™.

[0045] Selon le premier mode de réalisation divulgué dans les figures 1 et 2, le capot du boîtier 30 peut-être emboîté sur le socle 32 à l'aide d'ergots clipsage 33. Selon ce mode de réalisation, l'embase 52 de l'élément d'actionnement 50 présente une forme essentiellement oblongue et est logée dans un renforcement 38 du socle 32. Lorsque l'élément d'actionnement 50 est dissocié du socle 32, l'embase 52 de l'élément d'actionnement 50 peut être maintenue dans le renforcement 38 par conjugaison de forme, de sorte à être détachable du socle 32 lors d'une tentative d'arrachement du socle 32 du support.

[0046] Dans le premier mode de réalisation, la tige d'actionnement 54 traverse une première ouverture 36 prévue dans le socle 32 et une deuxième ouverture 46 prévue dans la carte électronique 40 pour venir en contact avec l'organe de commande 44 de l'interrupteur 42 dans la position d'armement.

[0047] De façon correspondante à l'embase 52, le deuxième autocollant double face 70 selon le premier mode de réalisation présente également une forme oblongue.

[0048] Dans le deuxième mode de réalisation divulgué dans les figures 3 et 4, la carte électronique 40 est fixée au capot (non représenté dans les figures) du boîtier 30. L'ensemble capot/carte électronique 40 est fixé sur l'embase 32 par un glissement en parallèle au plan dans lequel s'étend la carte électronique 40. Lors d'une tentative d'ouverture du boîtier 30 par glissement de l'ensemble capot/carte électronique 40, la carte électronique 40 ainsi que l'interrupteur 42 agencé sur cette dernière sont éloignés de l'élément d'actionnement 50 et de la tige d'actionnement 54, ce qui permet le déclenchement de l'alarme par l'interrupteur 42.

[0049] Dans le deuxième mode de réalisation, l'élément d'actionnement 50 est attaché de façon sécable au socle 32 par le biais de son l'embase 52. L'embase 52 peut être rendue sécable du socle 32 par le biais d'une gorge périphérique de l'embase 52.

[0050] Lorsque le boîtier 30 est arraché du support, l'élément d'actionnement 50 reste, par le biais du deuxième autocollant double face 70, attaché au support, ce qui a pour effet un éloignement de l'organe de commande 44 de la tige d'actionnement 54 qui déclenche l'alarme.

[0051] Selon le troisième mode de réalisation, l'embase 52 peut être pourvue d'un trou de fixation 51. Le trou de fixation peut servir à fixer l'élément d'actionnement 50 au support de façon durable, lorsque par exemple le support est réalisé en un matériau ne permettant pas une fixation suffisante à l'aide des autocollants double face 60, 70.

[0052] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés aux dessins annexés. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention telle que définie par les revendications annexées.

Revendications

1. Élément de système d'alarme, comprenant un boîtier (30) et une carte électronique (40) agencée à l'intérieur du boîtier (30), ladite carte électronique (40) comportant un interrupteur (42) pourvu d'un organe de commande (44), ledit boîtier (30) comprenant un socle (32) et un capot détachable dudit socle (32), l'élément de système d'alarme (20) comprenant en outre un élément d'actionnement (50) comportant une embase (52) ainsi qu'une tige d'actionnement (54) agissant sur l'organe de commande (44), ledit socle (32) comprenant une première face de fixation (34), l'élément de système d'alarme (20) comprenant en outre un premier autocollant double face (60) avec une première face autocollante (62) et une deuxième face autocollante, ladite première face autocollante (62) étant collée à la première face de fixation (34), **caractérisé par** un deuxième autocollant double face (70) avec une troisième face autocollante (72) et une quatrième face autocollante, l'embase (52) comprenant une deuxième face de fixation (53) à laquelle est collée la troisième face autocollante (72).
2. Élément de système d'alarme selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'élément d'actionnement (50) est dissocié du socle (32) ou sécable du socle (32).
3. Élément de système d'alarme selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** la tige d'actionnement (54) est saillante à l'intérieur du capot.
4. Élément de système d'alarme selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que**

la première face de fixation (34) et la deuxième face de fixation (53) sont coplanaires l'une par rapport à l'autre.

5. Élément de système d'alarme selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la carte électronique (40) est fixée au capot. 5
6. Élément de système d'alarme selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** la tige d'actionnement (54) comporte une extrémité (56) en forme concave parabolique agissant sur l'organe de commande (44). 10
7. Élément de système d'alarme selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** l'organe de commande (44) se présente sous la forme d'un bras (45) monté pivotant autour d'un axe de pivotement sur la carte électronique (40). 15
8. Élément de système d'alarme selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** l'axe de pivotement est perpendiculaire au plan le long duquel s'étend la carte électronique (40) et/ou perpendiculaire au plan le long duquel s'étendent la première face de fixation (34) et/ou la deuxième face de fixation (53). 20 25
9. Élément de système d'alarme selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** la première face autocollante (62), la deuxième face autocollante, la troisième face autocollante (72) et/ou la quatrième face autocollante est/sont pourvue(s) d'une couche de colle acrylique, de préférence une couche de colle acrylique à cellules fermées. 30
10. Élément de système d'alarme selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** le premier autocollant double face (60) et/ou le deuxième autocollant double face (70) est/sont dépourvu(s) de support en mousse. 35 40

Patentansprüche

1. Alarmsystemelement, umfassend ein Gehäuse (30) und eine Platine (40), die im Inneren des Gehäuses (30) angeordnet ist, wobei die Platine (40) einen Schalter (42) aufweist, der mit einem Bedienorgan (44) versehen ist, wobei das Gehäuse (30) ein Unterteil (32) und eine Abdeckung, die vom Unterteil (32) abnehmbar ist, umfasst, wobei das Alarmsystemelement (20) ferner ein Betätigungselement (50) umfasst, das eine Grundplatte (52) sowie einen Betätigungsstift (54), der auf das Bedienorgan (44) wirkt, aufweist, wobei das Unterteil (32) eine erste Befestigungsseite (34) umfasst, wobei das Alarmsystemelement (20) ferner einen ersten doppelseitigen Aufkleber (60) mit einer ersten selbstkleben-

den Seite (62) und einer zweiten selbstklebenden Seite umfasst, wobei die erste selbstklebende Seite (62) an die erste Befestigungsseite (34) geklebt ist, **gekennzeichnet durch** einen zweiten doppelseitigen Aufkleber (70) mit einer dritten selbstklebenden Seite (72) und einer vierten selbstklebenden Seite, wobei die Grundplatte (52) eine zweite Befestigungsseite (53) umfasst, an die die dritte selbstklebende Seite (72) geklebt ist.

2. Alarmsystemelement nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Betätigungselement (50) vom Unterteil (32) getrennt oder vom Unterteil (32) trennbar ist.
3. Alarmsystemelement nach einem der Ansprüche 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Betätigungsstift (54) innerhalb der Abdeckung hervorsteht.
4. Alarmsystemelement nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die erste Befestigungsseite (34) und die zweite Befestigungsseite (53) zueinander komplanar sind.
5. Alarmsystemelement nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Platine (40) an der Abdeckung befestigt ist.
6. Alarmsystemelement nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Betätigungsstift (54) ein Ende (56) mit konkaver Paraboloidform aufweist, das auf das Bedienorgan (44) wirkt.
7. Alarmsystemelement nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Bedienorgan (44) in Form eines Arms (45) vorliegt, der um eine Schwenkachse auf der Platine (40) schwenkbar gelagert ist.
8. Alarmsystemelement nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Schwenkachse senkrecht zu der Ebene, entlang welcher sich die Platine (40) erstreckt, und/oder senkrecht zu der Ebene, entlang welcher sich die erste Befestigungsseite (34) und/oder die zweite Befestigungsseite (53) erstreckt, verläuft.
9. Alarmsystemelement nach einem der Ansprüche 1 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** die erste selbstklebende Seite (62), die zweite selbstklebende Seite, die dritte selbstklebende Seite (72) und/oder die vierte selbstklebende Seite mit einer Akrylkleberschicht, vorzugsweise einer Akrylkleberschicht mit geschlossenen Zellen versehen ist/sind.
10. Alarmsystemelement nach einem der Ansprüche 1

bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** der erste doppelseitige Aufkleber (60) und/oder der zweite doppelseitige Aufkleber (70) keinen Schaumstoffträger aufweist/aufweisen.

Claims

1. Alarm system element comprising a casing (30) and an electronic board (40) arranged inside the casing (30), said electronic board (40) comprising a breaker switch (42) provided with a control member (44), said casing (30) comprising a base (32) and a cover that can be detached from said base (32), the alarm system element (20) further comprising an actuating element (50) comprising a baseplate (52) as well as an actuating rod (54) acting on the control member (44), said base (32) comprising a first fixing face (34), the alarm system element (20) further comprising a first double-sided self-adhesive sticker (60) with a first self-adhesive face (62) and a second self-adhesive face, said first self-adhesive face (62) being stuck to the first fixing face (34), **characterized by** a second double-sided self-adhesive sticker (70) with a third self-adhesive face (72) and a fourth self-adhesive face, the baseplate (52) comprising a second fixing face (53) to which the third self-adhesive face (72) is stuck.

10
15
20
25
2. Alarm system element according to Claim 1, **characterized in that** the actuating element (50) is dissociated from the base (32) or can be severed from the base (32).

30
3. Alarm system element according to either one of Claims 1 and 2, **characterized in that** the actuating rod (54) projects inside the cover.

35
4. Alarm system element according to any one of Claims 1 to 3, **characterized in that** the first fixing face (34) and the second fixing face (53) are coplanar with respect to one another.

40
5. Alarm system element according to any one of Claims 1 to 4, **characterized in that** the electronic board (40) is fixed to the cover.

45
6. Alarm system element according to any one of Claims 1 to 5, **characterized in that** the actuating rod (54) comprises an end (56) of paraboloid concave shape acting on the control member (44).

50
7. Alarm system element according to any one of Claims 1 to 6, **characterized in that** the control member (44) takes the form of an arm (45) mounted with the ability to pivot about an axis of pivoting on the electronic board (40).

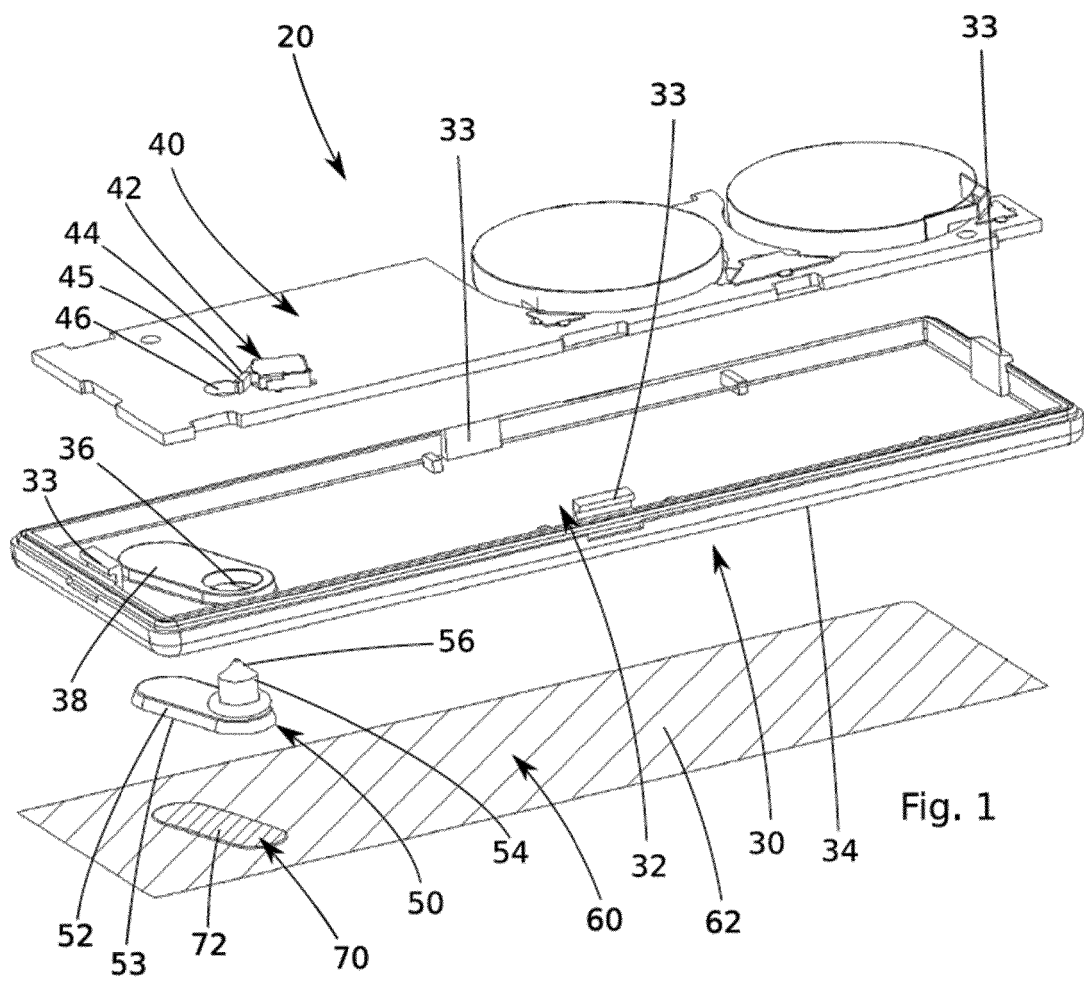
55
8. Alarm system element according to Claim 7, **characterized in that** the axis of pivoting is perpendicular to the plane along which the electronic board (40) extends and/or perpendicular to the plane along which the first fixing face (34) and/or the second fixing face (53) extend.

5
9. Alarm system element according to any one of Claims 1 to 8, **characterized in that** the first self-adhesive face (62), the second self-adhesive face, the third self-adhesive face (72) and/or the fourth self-adhesive face is/are provided with a layer of acrylic adhesive, preferably a layer of a closed-cell acrylic adhesive.

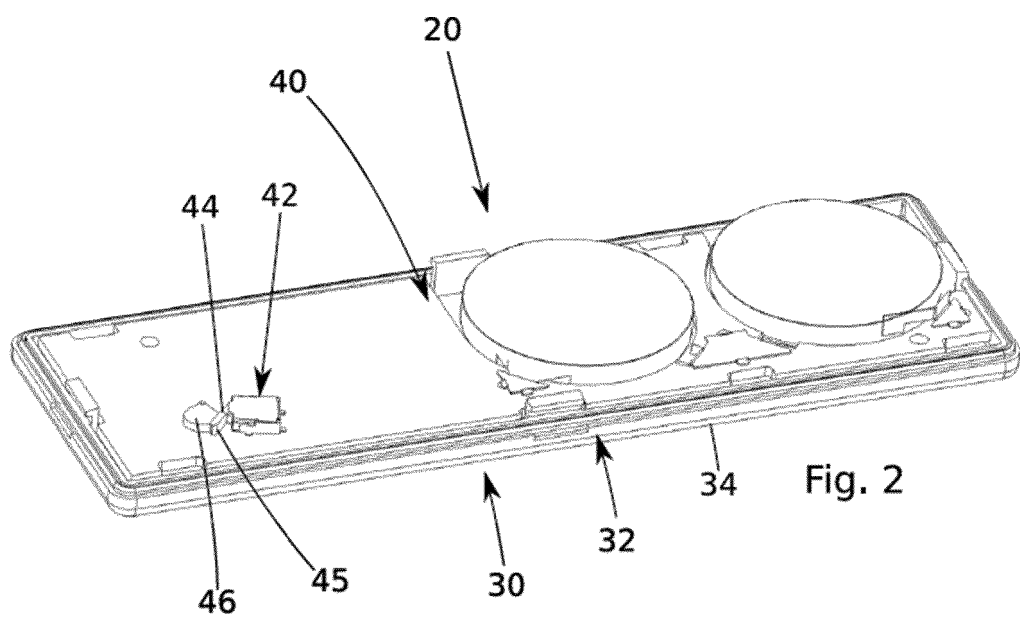
10
10. Alarm system element according to any one of Claims 1 to 9, **characterized in that** the first double-sided self-adhesive sticker (60) and/or the second double-sided self-adhesive sticker (70) is/are devoid of a foam support.

15

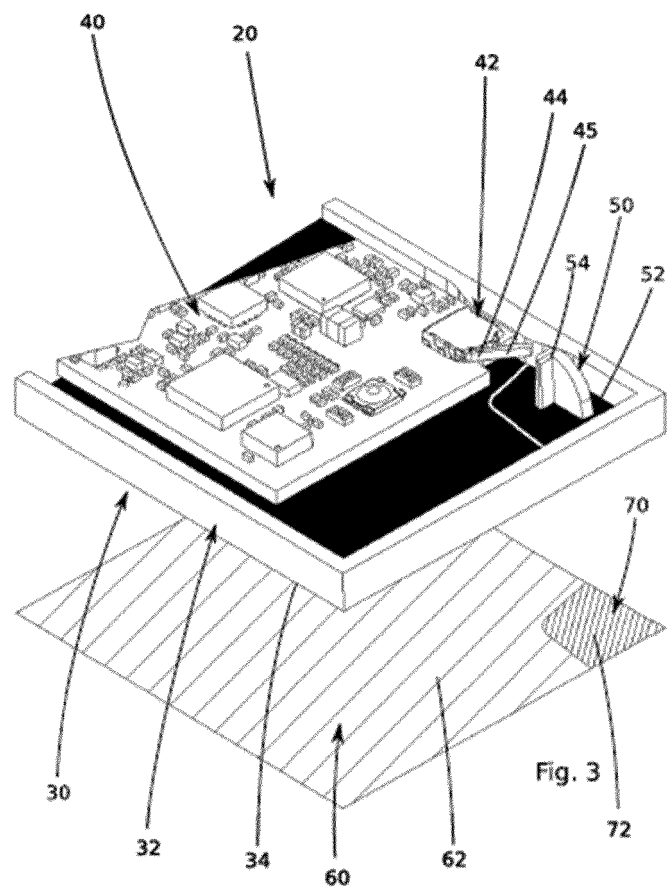
[Fig.1]



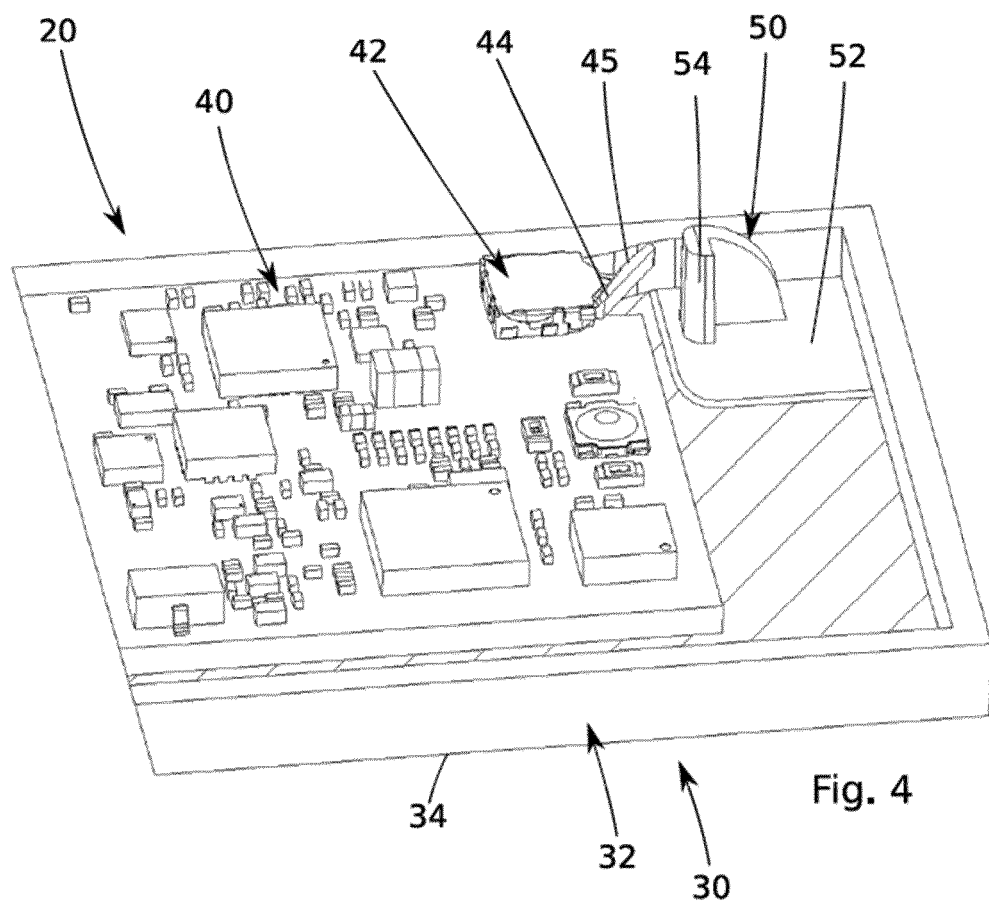
[Fig. 2]



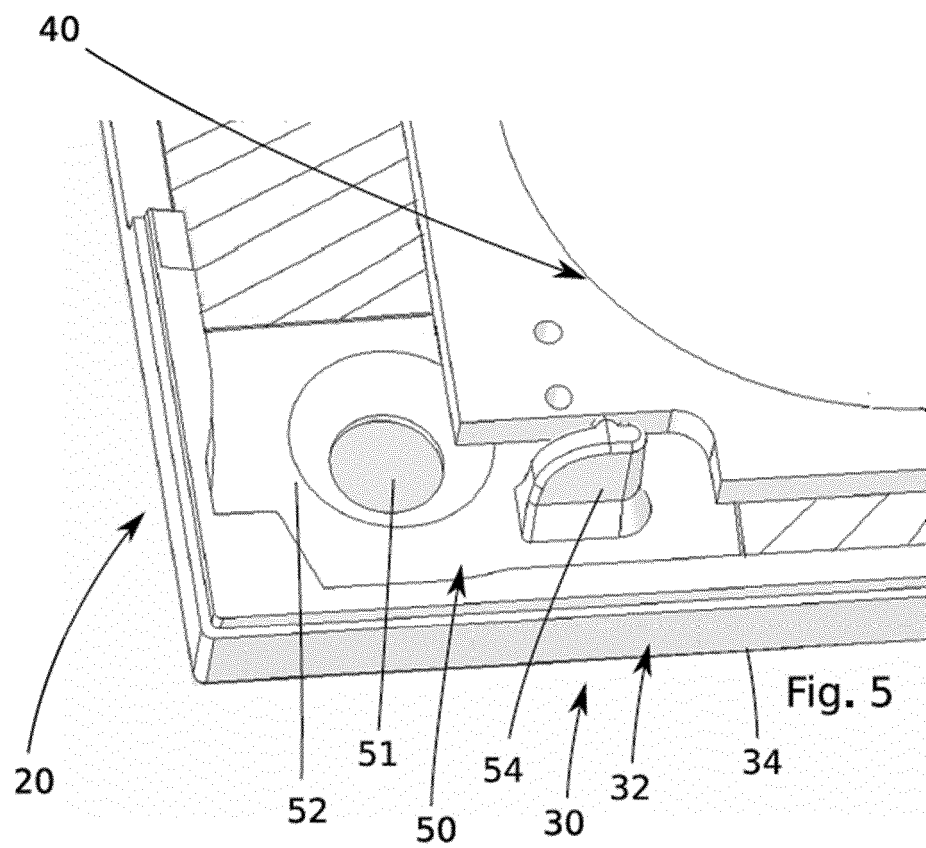
[Fig. 3]



[Fig. 4]



[Fig. 5]



RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 2018045434 A1 [0003]
- FR 3003988 A1 [0003]